fête qui attirera certainement une foule nombreuse aux solennités de demain.

A dix heures, grand'messe en musique avec cantate, par la chorale. A trois heures, vêpres en musique, suivies du panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé par M. l'abbé Drieux, licencié, professeur à l'Institution libre du Sacré-Cœur. Après la bénédiction de la statue, exécution de l'hymne à Jeanne d'Arc, de Defives.

La cérémonie se terminera par un salut solennel et une deuxième cantate chantés par la chorale sous la direction de M. Joseph Vanhoutte. Les soli des deux cérémonies seront chantés par MM. Albert Simaeve, Emile Vercambre et Alphonse Lamarque. A la sortie des vêpres, une magnifique image, représentant la bienheureuse, sera offerte à tous les assistants.

— **Messe de prémices.** — Le lundi 7 juin, à 10 h. 1/2, en l'église Saint-Christophe, sera célébrée la messe de prémices de M. l'abbé Maurice Lehembre, licencié en allemand, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, à Tourcoing, fils de M. Joseph Lehembre, négociant en tissus, et de Mme Joseph Lehembre-Lelong.

— M. l'abbé Louis Liagre, professeur à l'Institution du Sacré-Cœur, fils de M. et Mme Liagre-Van Oost, célébrera sa messe de prémices en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 14 juin, à dix heures et demie.

— **La Confirmation.** — Dans la matinée de vendredi, Sacrement de Confirmation à quarante et une élèves de au Pensionnat de la rue de Wailly et administré le Sacrement de Confirmation à quarante et une élèves de cette institution. Mgr Carlier, vicaire général, assistait à la cérémonie, ainsi que M. le pro-doyen Gruson et M. l'abbé Basuyaux, aumônier du Pensionnat.

Le prélat s'est ensuite rendu à l'église du Sacré-Cœur où il a confirmé les enfants de cette paroisse, ceux de la paroisse Saint-Eloi et une trentaine d'élèves du Lycée.

Aujourd'hui à huit heures, la Confirmation sera donnée à l'église Notre-Dame de Lourdes.

Nouvelles Militaires

MUTATIONS. — **Infanterie** (réserve). — Ont reçu les affectations suivantes : régiment de Saint-Quentin, M. de Noue, capitaine de réserve au régiment de Lille; 25e bat. de chasseurs, M. Caffenne, capitaine de réserve au 16e chasseurs à pied.

M. Gestat de Garambe, chef de bataillon de réserve au régiment de Béthune, est affecté au régiment d'infanterie d'Amiens.

M. de Luppé, capitaine au régiment de Bourges, est affecté au régiment de Saint-Omer.

DÉPART DES RÉSERVISTES DE VALENCIENNES POUR SISSONNE. — Le 327e de ligne, constitué pour une période de dix-sept jours et composé de 1.300 réservistes, a été passé en revue mercredi après-midi, par le lieutenant-colonel Laffargue, du 127e, qui commande le régiment. Le drapeau a été présenté aux troupes.

Le 327e a quitté Valenciennes jeudi matin, à 3 heures, se rendant par chemin de fer au camp de Sissonne, où il va exécuter des marches et des tirs à longue distance.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 4 juin 1909

Présidence de M. GODART, vice-président.

La rixe sanglante de Neuville-en-Ferrain

Nous avons rendu compte très longuement des graves incidents qui se sont déroulés mardi soir, à Neuville-en-Ferrain, au hameau du Labyrinthe.

Les auteurs de cette scène de sauvagerie étaient traduits aujourd'hui devant le tribunal correctionnel. Ce sont trois rôdeurs de frontière, justement redoutés des Neuvillois, les sieurs Camille Fieuw, demeurant à Neuville, sentier du Calvaire; Evrard Janssens, 22 ans, et Hector Destoop, 24 ans, journalier à Menin.

Le garde-champêtre, M. Gustave Valcke, qui a fait preuve d'une conduite très courageuse, au cours de ces regrettables incidents est entendu comme témoin et rapporte les faits aux magistrats.

Mardi dernier, Janssens épousait Germaine Destoop, et le soir venu, les trois prévenus étaient attablés à l'estaminet *A la Ville de Gand*, tenu par M. Paul Vandendriessche. D'autres consommateurs se trouvaient là et notamment M. François Santy, brossier à Neuville. Ce dernier interpela Fieuw à propos de difficultés ayant surgi entre eux antérieurement. Ce fut cette simple interpellation qui déchaîna le tumulte. Fieuw saisit immédiatement une chaise dont il menaça Santy, le cabaretier et la cabaretière; en même temps il proférait des menaces de mort.

Le garde-champêtre Valcke qui avait été prévenu par un voisin se rendit aussitôt au hameau du Labyrinthe et chercha à ramener le calme.

Les trois prévenus reçurent fort mal les conseils de l'agent de l'autorité et en proférant contre lui des outrages grossiers, ils n'hésitèrent pas à frapper les assistants. Fieuw, un couteau à la main, se lança sur le garde et lui en porta un coup violent qui déchira la tunique de M. Valcke.

M. Santy et M. Charles Lammens, 28 ans, tisserand, au Mont d'Halluin, se portèrent courageusement au secours du garde-champêtre qui courait un très grand danger. Un moment Destoop et Janssens prirent fait et cause pour leur compagnon et la mêlée devint générale. M. Valcke fut très malmené et au cours de la scène il reçut de nombreux coups de pied et coups de poing que lui lancèrent les trois forcenés. M. Lammens fut frappé par Destoop d'un coup de couteau à la tête qui lui fit une blessure, et enfin M. Santy reçut de nombreuses contusions par suite des coups qui lui étaient portés notamment par Destoop.

A cause de l'attitude énergique de M. Valcke et de ses deux défenseurs, les trois mauvais sujets abandonnèrent la place. Bientôt, les habitants du quartier, outrés de tels procédés, leur donnèrent la chasse et les poursuivirent jusqu'à leur domicile. Parmi les trois blessés, M. Lammens n'est pas encore rétabli et son état ne lui a pas permis de se présenter à l'audience.

Le garde-champêtre donne sur le compte des trois prévenus des renseignements détestables. Ce sont des repris de justice, dit, dans la note de renseignements, M. le Maire de Neuville, qui causent de la frayeur aux habitants de leur quartier. On les soupçonne d'être les auteurs de nombreux méfaits commis à Neuville, mais la lumière n'a jamais pu être faite sur ces délits, dit M. Valcke, parce que les victimes n'osaient dire la vérité, craignant les représailles que ces chenapans n'auraient pas manqué d'exercer.

Le passé judiciaire des prévenus est des plus chargés. Fieuw, que l'on a surnommé « l'Enragé », à cause de ses instincts violents, a encouru 6 condamnations en Belgique et notamment une à 6 ans de prison pour meurtre. Everard Janssens a huit condamnations en Belgique et Destoop une condamnation en France.

Les prévenus qui ont des physionomies antipathiques au possible, ont à l'audience une attitude révoltante. Ils nient effrontément toutes les charges qui pèsent sur eux et à les entendre, ils se sont montrés doux comme des moutons au cours de la soirée de mardi.

Le tribunal a chatié comme il convenait de pareils agissements et il a frappé les prévenus sévèrement.

Fieuw est condamné à 15 mois de prison et les deux autres prévenus à six mois de prison chacun.

* *

Une scène de brutalité dans un cabaret de l'Epeule. — Une scène de brutalité assez grave s'est déroulée le 22 mars dernier, vers 8 heures du soir, au cabaret « A l'Havre », situé à l'angle de la rue des Vélocipèdes et de la Limite, et tenu par M. Joossens Pierre, 31 ans.

M. Louis Wouters, 27 ans, tisserand, et sa femme, demeurant ensemble rue de Thionville, à Croix, étaient attablés dans ce débit lorsque survinrent Jules Labbens, 25 ans, marchand de bois cassé, et J.-B. Vanaverbèke, 30 ans, demeurant tous deux rue de la Limite, à Croix. Dès son entrée, Vanoverbèke bouscula M. Wouters et lui donna un soufflet. Mme Wouters ayant voulu protéger son mari, fut frappée à son tour, puis Vanoverbèke lança vers M. Wouters une chope vide, qui lui fit, en se brisant, une profonde blessure à la lèvre supérieure.

Le cabaretier expulsa les perturbateurs, mais ceux-ci se promirent bien de revenir. En effet, quelques instants plus tard, ils réapparaissaient. Tous deux étaient animés des plus mauvaises intentions, car ils proférèrent des menaces de mort contre le cabaretier qui refusait de leur servir des boissons.

Aussitôt Vanoverbèke lança dans la direction de M. Joossens, trois chopes vides qui se brisèrent sur le mur. Se voyant ainsi menacé, M. Joossens s'arma d'une barre de fer et il en porta un coup vigoureux à Vanoverbèke qui fut atteint au sommet du crâne. L'attitude énergique et aussi l'arrivée de MM. Wienne et Derome, agents de police, mirent fin à cette scène sanglante.

Vanoverbèke est extrêmement mal noté et à son casier judiciaire figurent huit condamnations antérieures.

SAVON SUNLIGHT RÉDUIT
la fatigue et le travail
AUGMENTE la durée de votre linge
SAVONNERIES LEVER FRÈRES, LILLE.

Il est condamné à deux mois de prison et Labbens à 15 jours de la même peine.

Une plainte mal fondée. — Mme Lepers Flore, épouse Legrand, 57 ans, piquûrière, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 4, vient se plaindre au tribunal d'avoir reçu des coups le 9 novembre dernier, de la part de M. Fillière Julien, 52 ans, débitant, rue de la Paix, 73, à Roubaix.

Elle prétend qu'ayant été à l'estaminet Fillière pour rechercher son mari, le cabaretier l'aurait brutalement expulsée et qu'après l'avoir terrassée, il lui aurait donné des coups de pied si violents qu'elle aurait eu le poignet fracturé.

Il est établi, en effet, que Mme Legrand a eu ce jour-là le poignet fracturé et qu'elle a subi une incapacité de travail de sept semaines, mais elle ne fait pas la preuve des coups qu'elle prétend avoir reçus.

Plusieurs témoins à décharge, cités par le prévenu, établissent au contraire que Mme Legrand s'est blessée en tombant du haut des escaliers de la maison Fillière, alors que le cabaretier était à l'intérieur de sa maison.

Dans ces conditions, le tribunal a prononcé aussitôt l'acquittement du prévenu. Défenseur, Me Balavoine, avocat.

Employé de tramway malmené. — Le 28 mars dernier, à Marcq-en-Barœul, Désiré Cocheteux, 25 ans, domestique au Blanc-Seau, s'est livré à des violences sur M. Leroy Victor, receveur à la compagnie des Tramways de Lille.

Après lui avoir porté des coups, Cocheteux menaça M. Leroy de le jeter au canal. Comme des scènes de ce genre se sont déjà produites à cet endroit, la compagnie des Tramways de Lille se porte partie civile par l'organe de Me de Lauwereyns, avocat.

Cocheteux est condamné, par défaut, à 2 mois de prison, 1 franc de dommages-intérêts et le jugement sera affiché à ses frais en 25 exemplaires.

Affaires diverses. — 25 francs d'amende avec sursis à Bluk Henri, 28 ans, ouvrier marbrier à Marcq-en-Barœul, rue Fémy, pour blessures involontaires.

— 10 jours de prison et 5 francs d'amende à Dumortier Emile, 25 ans, sans domicile, pour rébellion et outrage.

— Un mois de prison à Delattre Marie, 53 ans, pour expulsion.

— 16 francs d'amende à Peau Alfred, 23 ans, demeurant à Leers, pour outrages à M. Bruneau, contrôleur à la compagnie Mongy, demeurant à Leers.

— 3 jours de prison chacun à Petritowki Jean, et à Bruwitzki Maria, demeurant à Croix, rue de Lille, pour vol et pour bris.

— Etant ivre, le 6 avril, Ernest Vanhoutteghem, 18 ans, tisserand à Halluin, a brisé des carreaux chez M. Pierre Vannieuwenhuyse, cabaretier, rue de Tournai, 62, à Roubaix, 25 francs et 5 francs.

— Alexandre Duquenne, 21 ans, et Bernard Victor, 24 ans, tous deux mineurs à Wavrin, ont tapé, le 5 avril, sur Alexis Legy peintre; 25 francs à chacun, avec sursis pour Bernard.

Le 3 mai, à Tourcoing, Jules Delannoy, 39 ans, et Demuynck Gustave, 34 ans, faisaient la noce, quand le premier apercevant un jambon pendu chez M. Brunin, charcutier, le décrocha et se sauva, après l'avoir remis entre les mains de son copain.

Deux mois à Delannoy; 15 jours à Demuynck.

Concerts et Spectacles

TOURCOING

— « **Les Trompettes Réunis** » exécuteront le dimanche 6 juin, à 5 h. du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants : 1. Pas Redoublé (J. Bodin); 2. Fantaisie (V. Viney); 3. Valse (J. Bodin); 4. Fantaisie (V. Viney); 5. Boléro (J. Bodin); 6. Polka (J. Bodin).

Allez tous au PALAIS d'ÉTÉ, à Lille. 63

NORD

La foudre tue trois personnes

A SERCUS

Au cours du violent orage qui s'est déchaîné pendant la nuit de jeudi à vendredi, on a eu à déplorer, à Sercus, petite commune située à 7 kilomètres d'Hazebrouck, un affreux malheur qui, a jeté, comme bien on le pense, la consternation dans le village.

Vendredi matin, vers une heure un quart, au moment où l'orage battait son plein, la foudre est tombée sur une maison nouvellement construite, située le long du gravier qui mène à Lynde. Le pignon, qui reste seul debout, porte en effet la date 1908.

Cette maison était occupée par M. Louis Oudoire, ouvrier agricole, 43 ans, et sa femme, née Scholastique Bels, 40 ans. Les époux Oudoire, qui n'avaient pas d'enfant, avaient en nourrice un petit garçon âgé de 3 mois, fils de la servante de la ferme Kerlen, Madeleine Baron, de Lille. La foudre a dû entrer dans la demeure par la cheminée.

Le poêle, à moitié démoli, a mis le feu à la maison. Au milieu des décombres fumants, on aperçoit d'abord le cadavre entièrement carbonisé du mari, Louis Oudoire. Celui-ci, au moment où l'incendie éclata, devait être assis sur son lit, occupé à mettre son pantalon. Une bretelle pend encore sur son épaule. Au pied du lit de fer tout tordu sur lequel gît le cadavre du défunt, on aperçoit les débris informes du pauvre petit garçon dont le berceau se trouvait près du lit.

A quelques pas s'aperçoivent les ossements et le tronc entièrement carbonisés de la femme Scholastique Bels.

La femme couchait dans un lit non loin de celui de son mari. Elle a dû être suffoquée par la fumée et essaya elle aussi de se lever; la position du cadavre indique, en effet, qu'elle a essayé de sortir du lit.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir des voisins, MM. Géry Mordacq et A. Priem, 33 ans, le feu se déclara vers une heure un quart, et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, la maison tout entière fut la proie des flammes. Quand les voisins arrivèrent sur les lieux du sinistre, le toit s'était déjà effondré, ensevelissant sous les décombres, les malheureuses victimes. Un chien qui se trouvait dans une niche près de la porte d'entrée, a été également carbonisé.

Les voisins ne purent sauver du désastre que trois chèvres logées dans une étable que le feu n'avait pas encore atteinte.

M. Bécue, garde-champêtre, prévenu aussitôt de l'affreux malheur, s'empressa de venir à Hazebrouck avertir la gendarmerie.

L'assassinat du garde-champêtre d'Oudezeele

NOUVEAUX DÉTAILS

Nous avons annoncé brièvement, hier, que le garde-champêtre d'Oudezeele avait été assassiné à coups de couteau. Voici de nouveaux détails sur ce drame.

Un fraudeur très dangereux, un sieur Terlynck, qui avait déjà eu plusieurs fois maille à partir avec le garde-champêtre d'Oudezeele, M. Vannobel, est allé, jeudi après-midi, frapper à la porte de ce dernier.

Le garde vint ouvrir en personne. Sans proférer une parole, le fraudeur se jeta sur lui et le larda de coups de couteau. Son meurtre accompli, il s'éloigna.

M. le docteur Heem, qu'on est allé chercher en toute hâte, a trouvé le malheureux Vannobel dans un état comateux qui ne laisse que peu d'espoir de le sauver.

Descente du parquet d'Hazebrouck

Vendredi matin, par le train de 8 heures 30, le parquet d'Hazebrouck, représenté par MM. Lanoire, procureur de la République, Coupillaud, juge d'instruction, et son greffier, M. Dassonville, s'est rendu à Oudezeele afin d'enquêter sur cette tragique affaire.

L'assassin

Terlynck, le meurtrier, est un repris de justice des plus dangereux; il a été condamné maintes fois par les tribunaux d'Hazebrouck et de Dunkerque : il est né à Oudezeele de 30 janvier 1877. Terlynck, l'assassin d'aujourd'hui, a déjà, il y a de cinq à dix ans, tenté de tuer le prédécesseur de sa victime, en le frappant d'un coup de couteau à la gorge.

PAS-DE-CALAIS

MORT SUBITE D'UN SOLDAT DU 5e TERRITORIAL, A ARRAS. — Le soldat Debailleul, de la 8e compagnie du 5e territorial se trouvait à l'estaminet Allart-Breuval, en face du quartier Levis, à Arras, lorsqu'il se sentit tout à coup indisposé.

Il voulut sortir et au même moment, il tomba lourdement sur le sol. On s'empressa de le relever, il était sans connaissance, et on le transporta à l'infirmerie régimentaire, malheureusement, tous les soins qui lui furent prodigués ne purent le rappeler à la vie. Le malheureux a succombé à une affection cardiaque.

LA VIE SPORTIVE

Sport et Commerce

Le cas de ce brave Van Houwaert que va juger incessamment la Commission sportive de l'Union Vélocipédique de France, montre qu'il est parfois dangereux de faire passer des considérations commerciales avant les questions sportives.

Certes, il faut s'applaudir de voir de puissantes maisons de cycles faire de gros sacrifices pour permettre à nos coureurs de disputer les nombreuses épreuves de chaque saison — soit sur piste, soit sur route — puisque cette lutte commerciale nous vaut des luttes sportives. Mais il ne faut pas que la première domine les autres... Or, il est vraisemblable, qu'en l'occurence, l'excellent Cyrille, dont s'enorgueillissent à juste titre nos bons amis de Belgique, a cédé à l'influence des agents de la marque qu'il a maintes fois conduite à la victoire, afin de se prêter à une publicité fructueuse dans le « Tour de Belgique ».

Le vainqueur de Bordeaux-Paris se savait parfaitement et régulièrement engagé pour courir au Vélodrome Roubaisien le jour du départ de cette randonnée routière... On lui a suffisamment montré, par ailleurs, le préjudice qu'il allait causer et les pénalités dont il serait l'objet s'il s'avisait de ne pas tenir ses engagements... A Roubaix sa présence constituait le « clou » d'une réunion payante; à Bruxelles il pouvait, sans rien risquer, ne pas se trouver au départ d'une course sur route. Il a préféré les applaudissements de ses compatriotes aux acclamations qui l'attendaient ici...

Et maintenant qu'il s'est mis en contravention avec la juridiction civile comme avec la juridiction sportive, il n'a même pas la consolation d'avoir gagné le « Tour de Belgique ».

Le champion de Moorslède doit sans doute regretter aujourd'hui, d'avoir écouté des avis intéressés... Il pourrait bien aussi s'apercevoir que « les conseilleurs ne sont pas les payeurs. »

A. D.

CYCLISME

LA RÉUNION ANTONY

Le succès de cette réunion s'affirme. — Tous les sprinters et stayers régionaux courront le 13 juin sur la piste de Barbieux. — La Course des vétérans. — Une épreuve sur route Roubaix-Armentières et retour.

Nous sommes heureux de pouvoir, dès aujourd'hui, donner à nos lecteurs quelques nouveaux détails sur la réunion organisée pour le 13 juin au profit de la mère du coureur Antony, qui fut tué le 20 mai dernier, au Vélodrome Roubaisien.

Disons de suite que cette réunion promet d'être superbe car, malgré qu'aucun prix ne doive revenir aux vainqueurs des différentes épreuves, tous les coureurs de la région participeront à cette réunion de charité.

Une course de demi-fond, derrière grosses motocyclettes, mettra aux prises Platteau, le jeune stayer tourquennois, dont la forme actuelle est remarquable; César Garin, qui espère bien ajouter encore une victoire à son actif, et le toujours vaillant Oscar Lepoutre, qui sera, pour le 13 juin, complètement remis de la terrible chute qu'il fit avec le malheureux Antony, et par conséquent en pleine possession de ses moyens.

Les motocyclistes Névejans, Dupuy et Bathiat entraîneront les stayers. Ils prendront part à une course de motocyclettes pour laquelle s'est fait inscrire également l'excellent motocycliste lillois: Vrierre.

Pour la course sur route, les organisateurs ont choisi l'itinéraire Roubaix-La Chapelle d'Armentières et retour (60 kilomètres environ). Le départ et l'arrivée de cette épreuve se feront au Vélodrome.

Des courses de vitesse pour amateurs (U.V.F.) et professionnels seront également disputées.

Enfin le « clou » de la réunion sera constitué comme nous l'avons dit, par une course de « vétérans » dans laquelle ont déjà promis de figurer : Delansorne, Gaston Courbe, Jules Delespierre, Sylvère Acœu, Léon Bathiat, E. Dutrieu, Quivy, Jules Blin, etc., etc., c'est-à-dire tous ceux qui firent jadis la réputation sportive de notre région.

MM. Jean Desruelles et Léon Bathiat, qui ont bien voulu, sur la demande des coureurs, s'occuper de l'organisation de cette réunion, espèrent que ceux qui n'ont pas encore adressé leurs engagements chez M. J. Desruelles, 47, rue Saint-Georges, à Roubaix, se mettront en règle au plus tôt.

— Aujourd'hui samedi, à 7 heures du soir, réunion des contrôleurs du Vélodrome, chez M. J. Desruelles, 47, rue Saint-Georges.

VÉLODROME FRANCO-BELGE DE MENIN-LES-BAINS. — Lundi prochain à 4 heures sera donnée une petite réunion au cours de laquelle Sérès, le stayer déjà bien connu dans notre région, tentera d'établir sur la piste du Vélodrome franco-belge le record de l'heure derrière motos.

Tous les sportsmen qui ont assisté aux superbes courses de Sérès, voudront le voir pendant cette tentative durant laquelle il dépassera peut-être l'allure effrayante de 83 kilomètres à l'heure, qu'il a fournie dans ses courses de dimanche et lundi dernier.

A cinq heures, courses pour débutants. Le premier obtiendra une médaille lui donnant droit de participer à la grande finale qui se courra au mois de septembre prochain et dont le premier prix sera une bicyclette de course. Pour cette petite réunion, les entrées sont fixées à 0.25 c. aux populaires et 0.50 c. aux tribunes.

AU VÉLODROME MENINOIS. — Dimanche prochain, à 2 heures 1/2, aura lieu, sur la piste du Vélodrome de la Porte de Courtrai, une réunion au cours de laquelle seront disputées les épreuves suivantes : courses de vitesse et de demi-fond. Championnats de Menin. Ces épreuves sont réservées exclusivement aux Meninois.

Au cours de la même réunion aura lieu une exhibition de chiens policiers organisée par le Club du Chien de Défense de Bruxelles.

L'U.V.F. PÉNALISE. — **Van Houwaert et Lepoutre.** — Van Houwaert qui, régulièrement engagé pour participer le 20 mai à la réunion donnée par le Vélodrome de Roubaix, ne s'est pas présenté pour remplir son engagement, est pénalisé de 500 francs d'amende et suspendu un mois, du 3 juin et 3 juillet 1909.

Et le 5 juillet au matin le brave Cyrille, qui va pouvoir s'entraîner tout à son aise, prendra le départ de la première étape du Tour de France.

Oscar Lepoutre se voit infliger une amende de 25 fr. pour avoir participé aux courses qui eurent lieu le jour de l'Ascension au Vélodrome Roubaisien.

Décidément Oscar Lepoutre eut mieux fait de ne pas courir ce jour-là...

CYCLISTES. — Achetez la nouvelle **enveloppe inusable GARIN 1909**, la meilleure qui existe sur le marché. Prix défiant toute concurrence, **72, Grande-Rue, Roubaix.** 1 85-1

UNE COURSE ROUBAIX-ARMENTIÈRES aura lieu demain dimanche. Le départ sera donné chez M. Auguste Sampers, rue de France, 92, à Roubaix.

ENCORE..... — Dans « l'Auto » du 3 juin nous lisons l'information ci-après, quelque peu... stupéfiante :

« On nous annonce qu'une Société est en formation à Menin pour l'installation et l'exploitation d'un nouveau Vélodrome, qui serait fait sur le même plan que le Vélodrome Franco-Belge. La nouvelle piste serait en bois et l'on compte pouvoir en faire l'ouverture au commencement de la saison prochaine. »

Ainsi nous aurions trois Vélodromes à Menin !!

Que pensent de cette nouvelle — sur l'exactitude de laquelle nous n'avons pu être fixé — les directeurs des deux Vélodromes qui existent déjà dans ce village...

GARAGE CONSTANTIN
88, Grande-Rue, Roubaix.
LOCATION D'AUTOS. PRIX A FORFAIT
Stock **CONTINENTAL** des pneus, voitures, bonnes conditions. Concessionnaire des marques **P. N., Herstal, Aries, Doriot.** 66361

LE NORD-TOURISTE A SWEVEGHEM-LEZ-COURTRAI. — A l'occasion des grandes fêtes cyclistes organisées à Sweveghem pour le 20 juin prochain, le Nord-Touriste organise une excursion à laquelle prendra part la Fanfare.

Le trajet aller et retour par Mouscron et Courtrai ne dépasse pas une cinquantaine de kilomètres et l'allure sera des plus modestes afin de permettre aux cyclistes peu entraînés de suivre le groupe sans fatigue.

Le départ aura lieu à six heures du matin du siège social, 11, contour Saint-Martin, à Roubaix.

DES CARTES DOUANIÈRES A UN FRANC ne procurant que la libre circulation des bicyclettes aux frontières peuvent être demandées aux bureaux du Nord-Touriste, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 7 h. du soir, pendant la semaine; de 8 heures à midi le dimanche.

Une pièce officielle attestant le domicile (livret de loyer, feuille d'impôt, etc.) doit être jointe à toute demande.

LES VRAIS AMATEURS ROUBAISIENS. — Lundi 7 juin, à 7 heures du soir, réunion mensuelle au siège, 58, rue de l'Epeule.

CLUB CYCLISTE CROISIEN. — Les membres du C.C.C. sont priés d'assister à la première réunion générale qui aura lieu dimanche 6 juin, à 7 heures du soir, au siège, 8, rue de Thionville, à Croix (près de l'Epeule). Ordre du jour : Formation du Club; vote d'une commission.

AUTOMOBILISME

LES INTERRUPTIONS DE CIRCULATION DANS LA RÉGION. — L'Automobile-Club du Nord, dont le siège est à Roubaix, nous communique l'avis suivant relatif aux interruptions de circulation sur les routes de notre région :

Les 7, 8, 9 et 10 juin, chemin de grande communication n° 7, dans la section comprise entre Pérenchies et la distillerie Roussel. Les 10, 11, 12, 13, 14 et 15 juin, chemin d'intérêt commun n° 57, dit Chemin de Messines, depuis la Croix de Verlinghem jusqu'à la ferme d'Arras. Les 15, 16 et 17 juin, chemin de grande communication n° 36 (gravier de Linselles), section comprise entre le Veau et le Chêneau. Les 17, 18, 19, 20, 21, 22, chemin de grande communication n° 14, dans la partie comprise entre la Mairie de Warneton-Bas (Ste-Barbe) et Comines. Les 22, 23, 24 et 25 juin, chemin d'intérêt commun n° 108, depuis la ferme Spillaer jusqu'à la Mairie de Warneton-Sud.

L'HUILE OMNIA GAGNE LES COURSES de DIEPPE
SOCIÉTÉ HUILES DE NANTERRE (Seine). 715

ESCRIME

CONTRE DE SIXTE DE ROUBAIX. — Dimanche matin, de 9 heures à 11 heures, entraînement dans chaque section : escrime, canne et boxe. De 11 heures à midi, réunion mensuelle du mois : admission de nouveaux membres, communications importantes du président, programme des fêtes. Présence indispensable.

HIPPISME

LES COURSES A MAISONS-LAFFITTE
du vendredi 4 juin

Paris, 4 juin. — Voici les résultats des courses qui ont eu lieu hier vendredi, à Maisons-Laffitte :

Prix de la Maladrerie (à réclamer — 3.000 fr., 1.000 m. — L.D.) — 1. Ferrières, à M. Gillou, pes. 45.50, pl. 20.00, pel. 20.50, pl. 9.00; 2. Diamantine, à M. Carlos Luro, pes. 41.50, pel. 17.50; 3. Rampo, à M. W.-K. Vanderbilt, pes. 59.00, pel. 29.50; 4. Alatyr. — Non placés : Le Guide, Désirade, Fleur des Indes, Zora, Kermès, Calino.

Prix Prestige (6.000 fr., en outre 500 fr. à l'éleveur, 1.900 mètres). — 1. Sampietro, à M. W.-K. Vanderbilt, pes. 22.00, pl. 11.50, pel. 11.50, pl. 6.00; 2. Monte-Carlo, à M. Elijah Cunnington, pes. 18.00, pel. 10.00; 3. Jubilé, à Mme Ricotti, pes. 17.50, pel. 10.00; 4. Jonas II. — Non placés : Javary, King Henry, Korrigan II, Ramont.

Prix de Cisors (à réclamer — 5.000 fr., 2.000 m.) — 1. Lhassa, au baron Foy, pes. 160.50, pl. 39.00, pel. 73.50, pl. 27.00; 2. Malause, à Mme Cl. Procureur, pes. 82.50, pel. 35.00; 3. Sea King, à M. W. Davis, pes. 24.00, pel. 14.00; 4. Ulysse. — Non placés : Lampopo, Darraidou, Roquelaure, Chatenay, Karita, Antithèse, Chèvre Roche.

Prix Ajax (20.000 fr., en outre 1.500 fr. à l'éleveur, 2.900 mètres) — Ecurie J. Lieux, pes. 28.00, pel. 14.50; 1. Moulins la Marche, à M. J. Lieux, pes. 16.50, pel. 9.00; 2. Negofol, à M. W.-K. Vanderbilt, pes. 13.00, pel. 6.00; 3. Kings Love, à M. A. Pellerin. — Non placés : Vincent, Harpiste.

Prix de Cosny (handicap — 6.000 fr., 2.400 m.) — Ecurie J. Lieux, pes. 52.50, pel. 30.00; 1. Guillaume Tell, à M. J. Lieux, pes. 100.50, pel. 34.50; 2. Schuyler, à M. G. Ulmann, pes. 23.00, pel. 12.00; 3. Balincourt, à M. James Hennessy, pes. 25.00, pel. 14.00; 4. Christiane. — Non placés : Weber II, Pernambouc, Dona Sol, Champfleury II, Brown Eyes, Supplice.

Prix Alicante (5.000 fr., 1.200 mètres — L. D.) — 1. Gab, à M. G. Braquessac, pes. 173.00, pl. 40.00, pel. 67.50, pl. 18.00; 2. Circé, à M. Edmond Blanc, pes. 17.00, pel. 8.00; 3. Larraginga, à M. Ch. Bartholomew, pes. 23.00, pel. 9.50; 4. Fulvie. — Non placés : Genny, Marotte, Hygie, Sardonise, Canteloup II, Monnetta, Josiane, Pasta.

AÉROSTATION

LA RÉPONSE DU BERGER A LA BERGÈRE. — On n'a pas oublié que les aéronautes étrangers, atterrissant en France, sont soumis, eux et leur matériel, à une visite sévère de la part de l'administration du fisc et des autorités locales. La réponse, on s'en doute bien, ne s'est pas fait attendre. Dimanche dernier, à l'atterrissage à Elsegem (Belgique) du ballon « Le Nord », de l'Aéro-Club du Nord (de Roubaix) le matériel et les instruments du bord furent minutieusement visités par deux gendarmes, accourus des premiers. Il ne fut cependant pas question de cautionner la moindre somme, les gendarmes furent d'une amabilité exquise et sidérent même au dégonflement et au pliage de l'aérostat. Que dites-vous de cette charmante leçon, spirituelle et pleine de tact? Espérons qu'elle sera comprise par notre gouvernement et que nous verrons rapporter des mesures sévères que rien n'a jamais justifiées.

TOURCOING. — *Club Aérostatique Tourquennois.* — Le Club Aérostatique Tourquennois inaugurera son nouveau ballon, le dimanche 6 juin, à 4 heures. Cet aérostat, « Le Tourquennois », cubant 1000 mètres cubes, sera piloté par M. Albert Avez, de Tourcoing, sous la conduite de M. Emile Tiberghien, pilote du Club.

COURSES A PIED

ROUBAIX. — Résultats du lundi de la Pentecôte : Finale des 100 mètres : 1. Duforest; 2. P. Lesaffre; 3. J. Rocq. — Lancement du poids : H. Masquelier, 7,85, Duforest, 7,65, Vandendriessche, 7,50. — 800 mètres : 1. Deschamps, 2. Rocq. — Saut en longueur : D. Vaas, 4 m. 84; Duforest, 4 m. 50; Vandendriessche, 4 m. 45. — 400 mètres : 1. Delcroix; 2. Monnier. — Saut en hauteur : Duforest, 1 m. 47; D. Vaas, 1 m. 40; Dumoulin, 1 m. 35. — 1.500 mètres : 1. Deschamps, 2. Ost. Glorieux; 3. J. Rocq. — Lancement du disque : Vandendriessche, 24 m. 40; Duforest, 22 m. 20.

Demain, dimanche, à 7 heures et demie, entraînement obligatoire; au programme : 100 mètres; 1.500 mètres; lancement du poids; 400 mètres. A 9 heures, entraînement libre (saut en hauteur et longueur, lancement du disque, etc.) Jeudi, 10 juin, réunion de la commission de sports athlétiques du C. A. Saint-Eloi, à 8 heures, rue de Bavay.

— FOOT-BALL CLUB DES SPORTS DE ROUBAIX (F.S.A.P.F.) — Demain, dimanche, à 9 heures du matin, entraînement de course à pied et d'athlétiques : programme : 100 mètres, 400 mètres, 1.500 mètres plats, lancements du poids, sauts en hauteur et en longueur avec et sans élans. Sont spécialement convoqués : J. Missant, Baetens, Catteau Henri, Strobbe, Lelong, Vandeputte, Bogaert, Bayens, Delporte, Vanbever, Leuchart, Boussemart, Donat, Duflot, Honorez, Hagez, Feret, etc., etc.

UNION SPORTIVE WATTRELOSIENNE. — Dimanche, à 3 heures 30, entraînement pour tous les coureurs, sur 100, 400 et 800 mètres et sur 10 kilomètres. — Lundi soir, à 7 heures 30, réunion de commission.

STADE ROUBAISIEN. — Les coureurs désignés pour défendre les couleurs du Stade dans le match d'athlétisme contre l'U.S. Tourquennoise, sont priés de se trouver dimanche matin, à 8 heures 30, Café Rivart, place de la Gare.

CLUB ATHLÉTIQUE ROUBAISIEN. — Le Challenge du Comité des fêtes du Pile, qui consistait en un superbe bronze d'une valeur de 60 francs, a été gagné par le M.C.S.R., suivi de près par le C.A.R.

Nous rappelons aux membres du F.C.S.R. que la remise du bronze aura lieu dimanche après-midi, à 3 heures, au siège du C.A.R., rue Bayart.

LA RACE CANINE

LE CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DE CHIENS DE DÉFENSE ET DE POLICE DE LILLE (20 ET 21 JUIN). — Les inscriptions pour le championnat seront closes le samedi 5 juin, au secrétariat général du Club Saint-Hubert du Nord, 11, Contour Saint-Martin, à Roubaix, et déjà nous sommes en mesure d'annoncer que les sujets les plus réputés de Belgique d'Allemagne, de Suisse et de France, seront en présence les 20 et 21 juin, sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle, à Lille.

Il serait trop long de donner le détail des épreuves imposées aux concurrents, mais nous devons signaler particulièrement que le programme relatif aux chiens policiers (première catégorie) et aux chiens de police (classe d'excellence) comporte des épreuves de pistage qui n'ont jamais été accomplies dans la région et qui offriront un intérêt aussi vif qu'inédit.

Les quatre réunions que comprendront les deux journées du championnat présenteront donc une attraction variée; aussi, le « Club Saint-Hubert du Nord » vient-il de décider, sur la demande de nombreux amateurs de la région, de mettre en vente, à prix réduit, des cartes permanentes valables pour les deux journées de ce sensationnel tournoi.

LA MARCHE

TOURCOING. — *Association Amicale de Saint-Louis.* — Dimanche prochain, jour de la Trinité, aura lieu une excursion pédestre au Mont de la Trinité. On se réunira place Saint-Louis, à 2 heures 50 du matin; départ à 3 heures précises. Capitaine de route : H. Delemme.

NATATION

CHAMPIONNATS DU NORD. — Demain dimanche aura lieu aux Bains Roubaisiens, rue Pierre-Motte, la cinquième réunion du Championnat du comité du Nord. Programme : Course de 60 mètres, championnat du Nord (pupilles). Trois matches de water-polo, entre les équipes de Lille, Roubaix et Tourcoing.

Le départ de la première course